

# Méthodologie du recensement des licences et clubs 2022

Chaque année, la MEDES réalise avec le soutien de la Direction des sports un recensement des licences et clubs auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des sports et des JOP. Cette note détaille les éléments méthodologiques relatifs à cette production statistique qui couvre en 2023 les 119 fédérations sportives agréées fin 2022. La période couverte par le recensement correspond en fonction du calendrier des fédérations à l'année 2022, à la saison 2021/2022, ou toute autre type de saison finissant en 2022.

## 1. Méthode de collecte des données

Fin décembre 2022, une lettre a été envoyée aux présidents de fédérations, suivi d'un envoi par mail envoyé le 23 décembre 2023 aux Directeurs Techniques Nationaux (DTN) et/ou autres référents techniques selon les fédérations. Cet envoi a compris un guide de dépôt des données, un récépissé de la CNIL, une notice explicative des données demandées, un tableau avec les codes pour renseigner les fichiers (ex : type de licence), la fiche de transmission à compléter, ainsi que des exemples de fichiers licences et clubs à remplir.

Il a été demandé à chaque fédération de transmettre les éléments suivants avant le 3 mars 2023:

- **Fichier licences** : Une liste anonymisée des titres de participation délivrés par la fédération pour la saison couverte par le recensement. Les informations demandées sont la date de naissance, le sexe, le type de titre de participation entre licences annuelles (compétition/loisir/encadrement/autres) et licences non-annuelles et autres titres de participation, l'adresse du détenteur de licence, la discipline pratiquée, et un identifiant club (comparable à celui renseigné dans le fichier clubs).
- **Fichier clubs** : Une liste des établissements sportifs (clubs ou établissements professionnels agréés affiliés - EPA) à la fédération pour la saison couverte par le recensement. Les informations demandées sont le type d'établissement (club ou EPA), l'adresse administrative, l'adresse pratique (si différente de l'adresse administrative), le nom du club, et un identifiant club (comparable à celui renseigné dans le fichier licences).
- **Fiche de transmission** : Fiche résumant la transmission des données avec les statistiques agrégées des licences annuelles, des licences non-annuelles et autres titres de participation, ainsi que du nombre d'établissement sportifs (clubs ou EPA). Cette fiche précise également la période de la saison sportive ainsi qu'un relevé intermédiaire à date du nombre de licences annuelles pour la saison en cours.

Les fichiers licences et clubs ont été déposés par les fédérations via le Portail des Fédérations Sportives (PFS) afin de permettre une transmission sécurisée des données et maintenir la confidentialité des données. Ainsi, les fichiers transmis déposés par les fédérations sont anonymisés (pas de noms, téléphones, ou mails) afin d'éviter l'identification des individus.

Plusieurs relances ont été réalisées auprès des DTN et/ou référents techniques en cas de retard pour assurer la transmission des données dans les temps. La plupart des fichiers ont été reçus avant la date prévue, mais une flexibilité a été autorisée pour certaines fédérations rencontrant des difficultés ponctuelles qui ont pu transmettre les données dans les semaines suivantes.

Cette méthode de collecte par micro-données adoptée à partir du recensement 2011 a remplacé les statistiques de comptage renseignées directement par les fédérations dans un fichier Excel lors des recensements avant 2011.

### 1.1. Importation des fichiers et corrections

Les fichiers bruts sont importés et lorsque cela est possible les principales erreurs d'encodage, de décalage ou inversion de colonnes sont corrigées. Puis, les chaînes de caractère sont uniformisées (mise en majuscule, remplacement des accents ou caractères spéciaux, retrait des espaces superflus).

Certaines fédérations ne pouvant pas transmettre l'intégralité de leurs licences pour différentes raisons (licences papier, fédération comptabilisant les licenciés et non les licences) fournissent le nombre de licences annuelles manquantes. Après vérifications, ces licences sont prises en compte dans le recensement des licences et clubs.

### 1.2. Licences prises en compte dans le recensement

Pour assurer la cohérence statistique des données depuis la création du recensement et garantir une certaine homogénéité entre les fédérations, le recensement des licences porte sur les licences annuelles. Sont comptabilisées les licences et non les licenciés, un même individu pouvant détenir plusieurs licences annuelles au sein d'une fédération (ex : compétition, encadrement) et/ou au sein de plusieurs fédérations.

Une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences permettant la participation aux activités fédérales pour une plus courte période (jours, semaines, mois), des autres titres de participations délivrés par les fédérations, et de la simple adhésion à un club sportif. Les licences annuelles peuvent donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs, ou d'encadrement (arbitres, dirigeants, entraîneurs).

Ainsi, les licences ponctuelles de type événementielles ne sont pas comptabilisées comme licences annuelles dans le recensement des licences, mais comme « licences non-annuelles et autres titres de participation (ATP) ». Par ailleurs, les cartes d'adhésion annuelle de type licence ne permettant pas la pratique pour l'ensemble de la saison avec la couverture d'assurance dédiée ne sont pas comptabilisées dans le cadre du recensement des licences comme licences annuelles, mais comme « licences non-annuelles ». Cela permet une observation statistique cohérente entre les années et les fédérations.

Les primo-licences prises en cours de saison et donnant également accès à la pratique pour la saison suivante sont comptabilisées uniquement sous réserve de cotisation et si elles donnent les mêmes droits que les licences annuelles équivalentes en terme d'accès à la pratique sportive encadrée pour la saison couverte par le recensement.

### 1.3. Etablissements pris en compte dans le recensement des clubs

Sont recensés les établissements (clubs ou établissements professionnels agréés) affiliés à la fédération dans lesquels s'effectue la pratique sportive encadrée. Un établissement professionnel agréé se distingue des clubs par son appartenance au secteur privé ou commercial (par exemple un centre équestre).

Sont exclus de ce recensement les ligues, comités, et autres structures fédérales. Néanmoins, les licences prises au niveau de ces structures sont prises en compte dans le recensement des licences annuelles (ex : prise de licence annuelle directe auprès de la fédération pour une pratique autonome, prise de licence directe auprès d'un comité départemental et non d'un club).

### 1.4. Vérification de la qualité de l'appariement

Afin d'assurer la qualité de l'appariement entre les fichiers licences et clubs, la qualité de l'**identifiant club** dans les 2 fichiers (licences et clubs) est vérifiée avec les référents des fédérations. Plusieurs questions sont alors posées afin de comprendre les données non appariées:

- Cas des licences annuelles sans identifiant club :
  - S'agit-il de licences prises au niveau des comités/ligues/fédération, de licences prises auprès de clubs radiés ou ayant fusionné, ou de licences prises auprès d'établissements non renseignés dans le fichier club ?
- Cas des établissements sportifs sans licences dans le fichier licences :
  - S'agit-il de clubs dormants, de clubs actifs mais sans licences annuelles, ou d'établissements n'étant plus affiliés ?
- Cas des licences annuelles avec un identifiant club non présent dans le fichier club :

- S'agit-il de comités, de ligues, de la fédération, ou de clubs radiés ou ayant fusionnés ?

En fonction de ces réponses, les fichiers sont corrigés afin de correspondre aux informations attendues.

### 1.5. Vérification de la cohérence avec les années passées

Une première version des statistiques par fédération est établie afin de vérifier la cohérence avec les années précédentes. Cette étape permet d'identifier d'éventuelles erreurs de traitements ou alors des événements particuliers qui ont affecté la dynamique d'une fédération. Des explications sont alors demandées au référent de la fédération et s'il est avéré qu'il s'agit d'une erreur de traitement des corrections sont appliquées.

## 2. Traitement des données

### 2.1. Age du détenteur de licence

L'âge est calculé **au 1<sup>er</sup> janvier** de l'année du recensement, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le recensement 2021/2022 ou 2022<sup>1</sup>. Cette méthode de calcul diffère des années précédentes où l'âge correspondait à l'âge pendant l'année du recensement, soit l'âge au 31 décembre. Cette révision a été opérée car l'âge au 1<sup>er</sup> janvier est plus représentatif de la saison 2021/2022 ou 2022, tout en permettant une mise en relation directe avec les estimations de population de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier.

Les comparaisons historiques utilisant l'âge des détenteurs de licences des précédents recensements utilisent ces âges amputés d'un an, ce qui apparaît acceptable, car seuls les détenteurs de licences nés un 1<sup>er</sup> janvier présentent le même âge avec les 2 méthodes de calcul.

Afin de limiter les erreurs, l'âge est considéré comme non réponse s'il n'est pas compris entre 1 et 99 ans. En effet, certaines dates de prises de licences pourraient avoir été confondues avec les dates de naissance lors de la constitution des fichiers ce qui limite la fiabilité des dates de naissance inférieures à 12 mois. Par ailleurs, les dates de naissance de potentiels sujets centenaires sont sujettes à des erreurs informatiques et/ou de saisies<sup>2</sup>. Sans préjuger de l'âge réel de ces licenciés de moins de 12 mois ou de plus de 99 ans comme entités négligeables, ce retraitement a pour but de limiter les risques d'erreur pour l'observation statistique.

### 2.2. Adresses

Un nettoyage et une correction des adresses (correction des codes postaux, identification des communes et codes postaux de pays étrangers...) est effectué lorsque que cela est possible. Le département et la région sont ensuite déduits à partir de ces codes postaux. L'identification géographique porte ainsi sur les départements métropolitains plus DROM, ainsi que les COM<sup>3</sup>, Monaco, et les pays étrangers.

### 2.3. Etablissement actif ou non

Le recensement des licences 2022 fait apparaître pour la première fois les établissements actifs qui sont liés à des licences annuelles afin d'identifier les fédérations maintenant plus ou moins d'affiliations à des établissements sans licences annuelles. Les licences peuvent ainsi être reliées au type d'établissement : club, établissement professionnel agréé, autre type de structure (comité/ligue/fédération/autre) non renseigné dans le fichier clubs.

### 2.4. Taille de l'établissement et licences hors établissements

La qualité de l'identifiant club dans les 2 fichiers, a également permis pour la première fois de calculer les statistiques des licences annuelles par établissement en appariant les deux fichiers. La taille de l'établissement correspond au nombre de licences annuelles reliées à cet établissement.

---

<sup>1</sup> Des étapes d'uniformisation des dates de naissance et de correction pour les importations de dates au format numériques ont été nécessaires pour s'assurer que les dates de naissance suivent le format JJ/MM/AAAA.

<sup>2</sup> Seules 52 licences dont le détenteur avait 99 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont été recensées.

<sup>3</sup> Sont considérés sous l'appellation COM les territoires ultra-marins hors DROM aux statuts juridiques diverses : St-Pierre-et-Miquelon, St-Barthélémy, St-Martin, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française, et Nouvelle-Calédonie.

### 3. Traitement de la non-réponse

Des traitements sont administrés afin de combler la non réponse partielle lorsque celle-ci reste dans des proportions acceptables pour une fédération donnée.

La procédure appliquée est un hotdeck : pour chaque individu présentant une valeur manquante pour la variable considérée un tirage aléatoire d'un autre individu de la même fédération avec réponse pour y attribuer sa caractéristique pour ainsi combler la non-réponse (ex : Sexe en cas de hotdeck pour le sexe). Le tirage aléatoire est un tirage avec remise donc un individu peut servir plusieurs fois à combler la non réponse. Ces cas sont toutefois rares lorsque la non réponse est peu fréquente. Selon les variables concernées nous appliquons un hotdeck simple ou un hotdeck hiérarchisé, le second effectuant le tirage aléatoire dans un échantillon présentant des caractéristiques proches.

La règle de décision suivante a été appliquée pour chaque fédération :

- Non réponse < 10 % : Hotdeck appliqué.
- Non réponse entre 10 % et 50 % :
  - Nombre de licences annuelles > 1 000 : Hotdeck appliqué sous réserve de faible distorsion des statistiques obtenues après hotdeck par rapport à celles calculées sur l'échantillon avec réponse.
  - Nombre de licences annuelles ≤ 1 000 : Hotdeck non appliqué, pas de correction de la non réponse partielle.
- Non réponse > 50% : Hotdeck non appliqué, pas de correction de la non réponse partielle.

La non réponse partielle est traitée dans l'ordre suivant : sexe, département-région, puis âge au 1<sup>er</sup> janvier.

#### 3.1. Sexe

Un hotdeck simple a été appliqué pour corriger la non réponse partielle sur la variable de sexe (voir la liste des fédérations concernées en annexe 1). Pour la saison 2021/2022, le hotdeck a été appliqué pour 11 fédérations et pour traiter la non-réponses de 2,6 % de l'ensembles des licences annuelles. Après hotdeck, le sexe est disponible pour l'ensemble des licences annuelles recensées.

#### 3.2. Département-Région

La correction de la non réponse partielle pour l'identification géographique s'effectue en plusieurs étapes. Tout d'abord, en cas de valeur manquante pour le département et la région du licencié, ce sont les département et région du club qui sont affectés<sup>4</sup>. Puis, sous réserve d'un taux de non réponse acceptable (cf. règle de décision ci-dessus) un hotdeck hiérarchisé en fonction de l'âge est réalisé Le tirage aléatoire s'effectue sur un sous-échantillon avec réponse appartenant à la même tranche d'âge (1-13 ans, 14-20 ans, 21-54 ans, 55-99 ans). En cas de non réponse pour l'âge, le tirage s'effectue sur l'ensemble des données avec réponse. L'Annexe 2 présente les modalités de correction de la non réponse par fédération. Au final, les variables département-région ont été corrigées pour 4,2 % des licences annuelles, 3,7 % en utilisant l'adresse du club, 0,5 % en effectuant un hotdeck.

#### 3.3. Age au 1<sup>er</sup> janvier

Lorsque la date de naissance fait uniquement apparaître l'année de naissance, l'âge est calculé en supposant une date hors 1<sup>er</sup> janvier. Puis, un hotdeck hiérarchisé en fonction de la région permet de combler la non réponse lorsque celle-ci reste limitée selon la règle de décision décrite supra. Le tirage aléatoire s'effectue sur un sous-échantillon avec réponse appartenant à la même région. En cas de non réponse pour la région, le tirage s'effectue sur l'ensemble des données avec réponse. La région considérée pour le tirage regroupe les DROM entre eux et les COM entre eux.

L'Annexe 3 présente les fédérations pour lesquelles le hotdeck a été appliqué pour l'âge. C'est le cas pour 0,6 % de l'ensemble des licences.

---

<sup>4</sup> Département et région du club sur la base de l'adresse de pratique si disponible, ou sur la base de l'adresse administrative. L'adresse du licencié pour laquelle l'identification géographique n'a pas été possible sur la base du CP est tout de même conservée pour l'étape du géocodage postérieure à la publication des résultats du recensement mais préalable à la diffusion des données communales.

## 4. Tableaux statistiques et diffusion des résultats

Les données statistiques du recensement produites à l'issue de ces apurements et retraitements sont publiées sur le site de l'INJEP par fédération sous la forme de tableaux statistiques selon les principales caractéristique âge-sexe-département-région. Les données INSEE de population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont ajoutées pour une mise en perspective directe avec les statistiques du recensement des licences annuelles<sup>5</sup>. Les statistiques présentées comme non réparties correspondent aux caractéristiques non réparties après l'application des corrections et/ou hotdecks.

Les données relatives à la discipline pratiquée ne sont pas diffusées car la prise en compte des disciplines pratiquées diffère d'une fédération à l'autre, certaines rattachant une licence à une discipline, d'autres rattachant une licence à plusieurs disciplines, d'autres considérant que la licence donne accès à toutes les disciplines de la fédération.

Les données relatives au type de licence permettent de distinguer les licences compétition (que l'accès à la compétition soit effectif ou non), les licences loisirs, les licences encadrement (dirigeant, entraîneur, arbitre), des autres types de licences annuelles. Cependant, les fédérations ne sont pas en mesure d'effectuer cette distinction pour 15 % des licences annuelles ce qui limite l'intérêt de publier les statistiques par types de licences. Par ailleurs, il est demandé de renseigner les licences comme compétition lorsque les licenciés ont accès aux compétitions organisées par la fédération ou ses structures affiliées, que la pratique compétitive soit effective ou non. Ceci tendrait à sous-estimer la part réelle de la pratique loisir, notamment pour les fédérations délivrant un seul type de licence. Néanmoins, cette information est utilisée pour vérifier que les titres renseignés sont des licences annuelles.

## 5. Tableaux statistiques et diffusion des résultats

Les données statistiques produites sur la base de ces données sont transmises sous la forme de données de comptage selon les principales caractéristique âge-sexe-département-région. Les données de population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont ajoutées pour une mise en perspective directe avec les statistiques du recensement des licences annuelles<sup>6</sup>. Les statistiques présentées comme non réparties correspondent aux caractéristiques non réparties après l'application des corrections et/ou hotdecks.

Les données relatives à la discipline pratiquée ne sont pas diffusées car la prise en compte des disciplines pratiquées diffère d'une fédération à l'autre, certaines rattachant une licence à une discipline, d'autres rattachant une licence à plusieurs disciplines, d'autres considérant que la licence donne accès à toutes les disciplines de la fédération.

Les données relatives au type de licence permettent de distinguer les licences compétition (que l'accès à la compétition soit effectif ou non), les licences loisirs, les licences encadrement (dirigeant, entraîneur, arbitre), des autres types de licences annuelles. Cependant, les fédérations ne sont pas en mesure d'effectuer cette distinction pour 15% des licences annuelles ce qui limite l'intérêt de publier les statistiques par types de licences<sup>7</sup>. Ceci peut s'expliquer par la présence de licences ne permettant pas aux fédérations d'identifier la pratique compétitive de la pratique loisir.

---

<sup>5</sup> Les taux de licences par habitants peuvent différer des taux présentés dans les indicateurs de la LOLF car ceux-ci répartissent proportionnellement les licences avec non réponse avant calcul des indicateurs.

<sup>6</sup> Les taux de licences par habitants peuvent différer des taux présentés dans les indicateurs de la LOLF car ceux-ci répartissent proportionnellement les licences avec non réponse avant calcul des indicateurs.

<sup>7</sup> Néanmoins, cette information est utilisée pour vérifier que les titres renseignés sont des licences annuelles.

## 6. Annexes

### Annexe 1: Correction de la non-réponse pour le sexe en 2022

Code	Fédération	% HD Sexe
602	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	31,9%
603	Union Nationale des Clubs Universitaires	22,5%
410	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	9,3%
206	Fédération Française du Sport Automobile	9,1%
119	Fédération Française de Natation	3,8%
128	Fédération Française de Voile	2,0%
216	Fédération Française de la Course Landaise	<0,1%
215	Fédération Française de Course Camarguaise	<0,1%
409	Fédération Française Maccabi	<0,1%
269	Fédération de Voitures Radio Commandées	<0,1%
601	Fédération Française du Sport Universitaire	<0,1%
<b>Total</b>		<b>2,6%</b>

### Annexe 2: Correction de la non-réponse pour département-région en 2022

Code	Fédération	% adresse club	% HD Géo	% correction
422	Fédération Française des Clubs Omnisports	96,7%	3,3%	100,0%
268	Fédération de Boxe Américaine et Disciplines Associées	99,9%	0,1%	100,0%
424	UCPA Sport Loisirs	88,5%	0,0%	88,5%
231	Fédération Française de Longue Paume	85,2%	0,0%	85,2%
220	Fédération Française des Échecs	66,3%	<0,1%	66,4%
503	Fédération Française du Sport Adapté	15,1%	29,1%	44,3%
603	Union Nationale des Clubs Universitaires	43,0%	0,0%	43,0%
602	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	33,8%	0,0%	33,8%
120	Fédération Française de Pentathlon Moderne	31,8%	0,4%	32,2%
212	Fédération Française de Savate, Boxe Française et Disciplines Associées	24,6%	0,0%	24,6%
129	Fédération Française de Volley	22,0%	0,0%	22,0%
601	Fédération Française du Sport Universitaire	11,8%	3,8%	15,6%
410	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	1,4%	9,5%	10,9%
206	Fédération Française du Sport Automobile	0,4%	8,9%	9,4%
260	Fédération Française de Polo	6,7%	0,0%	6,7%
119	Fédération Française de Natation	2,2%	3,9%	6,1%
242	Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal	0,0%	6,1%	6,1%
128	Fédération Française de Voile	3,7%	2,0%	5,7%
417	Union Nationale Sportive Léo Lagrange	4,9%	0,3%	5,2%
113	Fédération Française de Gymnastique	3,7%	0,0%	3,7%
267	Fédération Française des Pêches Sportives	2,9%	<0,1%	2,9%
234	Fédération Française Motonautique	2,4%	0,0%	2,4%
139	Fédération Française de Danse	2,3%	<0,1%	2,3%
217	Fédération Française de Course d'Orientation	2,1%	<0,1%	2,1%
255	Fédération Française des Sports de Traîneau, de Ski VTT Joëring et de Canicross	1,7%	0,0%	1,7%
201	Fédération Française d'Aéromodélisme	1,4%	0,0%	1,4%
605	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	1,2%	0,0%	1,2%
224	Fédération Française D'hélicoptère	0,6%	0,6%	1,1%
249	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	1,0%	0,0%	1,0%
135	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	0,9%	<0,1%	1,0%
250	Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard	0,9%	0,0%	0,9%
244	Fédération Française de Pulka et Traîneau à Chiens	0,8%	0,0%	0,8%
264	Fédération Française de Flying Disc	0,7%	0,0%	0,7%
102	Fédération Française d'Avion	<0,1%	0,7%	0,7%

213	Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles	0,6%	<0,1%	0,7%
110	Fédération Française d'Escrime	0,5%	0,1%	0,7%
106	Fédération Française de Boxe	0,4%	0,2%	0,6%
203	Fédération Française d'Aérostation	0,3%	0,3%	0,6%
265	Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée	0,4%	<0,1%	0,4%
266	Fédération Française de Force	0,4%	0,0%	0,4%
209	Fédération Française de Ball-Trap	0,4%	0,0%	0,4%
117	Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées	0,3%	<0,1%	0,3%
205	Fédération Française d'Aïkido et de Budo	0,3%	0,0%	0,3%
136	Fédération Française de Roller et Skateboard	0,3%	0,0%	0,3%
261	Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thai et Disciplines Associées	0,3%	<0,1%	0,3%
125	Fédération Française de Tir	0,3%	0,0%	0,3%
210	Fédération Française de Billard	<0,1%	0,3%	0,3%
226	Fédération Française de Javelot Tir sur Cible	0,0%	0,3%	0,3%
407	Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural	0,2%	<0,1%	0,2%
257	Fédération Française de Vol en Planeur	0,2%	0,0%	0,2%
256	Fédération Française Sportive de Twirling Bâton	0,2%	0,0%	0,2%
118	Fédération Française de Lutte	0,2%	0,0%	0,2%
133	Fédération Française de Rugby	0,2%	<0,1%	0,2%
604	Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)	0,0%	0,2%	0,2%
405	Fédération Française du Sport Travailiste	0,2%	0,0%	0,2%
221	Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins	<0,1%	0,1%	0,2%
127	Fédération Française de Triathlon et Disciplines Enchaînées	0,2%	<0,1%	0,2%
124	Fédération Française de Tennis de Table	0,1%	<0,1%	0,2%
415	Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale	0,0%	0,1%	0,1%
241	Fédération Française de Pelote Basque	0,1%	<0,1%	0,1%
204	Fédération Française d'Aïkido, d'Aïkibudo et Affinitaires	0,1%	0,0%	0,1%
137	Fédération Française de Surf	0,1%	0,0%	0,1%
418	Fédération Française du Sport d'Entreprise	0,1%	<0,1%	0,1%
420	Fédération Sportive des ASPTT	0,1%	0,0%	0,1%
131	Fédération Française de Hockey sur Glace	0,1%	0,0%	0,1%
105	Fédération Française de Basketball	0,1%	0,0%	0,1%
501	Fédération Française Handisport	<0,1%	0,0%	<0,1%
269	Fédération de Voitures Radio Commandées	<0,1%	0,0%	<0,1%
254	Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois	<0,1%	0,0%	<0,1%
108	Fédération Française de Cyclisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
401	Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne	<0,1%	0,0%	<0,1%
270	Fédération des Sports et Loisirs Canins	<0,1%	0,0%	<0,1%
243	Fédération Française de Planeur Ultraléger Motorisé	<0,1%	<0,1%	<0,1%
123	Fédération Française de Tennis	<0,1%	0,0%	<0,1%
409	Fédération Française Maccabi	<0,1%	0,0%	<0,1%
121	Fédération Française de Ski	<0,1%	0,0%	<0,1%
222	Fédération Française de Football Américain	<0,1%	0,0%	<0,1%
406	Fédération des Clubs de la Défense	<0,1%	<0,1%	<0,1%
122	Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées	<0,1%	0,0%	<0,1%
229	Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées	<0,1%	0,0%	<0,1%
228	Fédération Française de Joute et Sauvetage Nautique	<0,1%	0,0%	<0,1%
215	Fédération Française de Course Camarguaise	0,0%	<0,1%	<0,1%
237	Fédération Française de Parachutisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
112	Fédération Française des Sports de Glace	<0,1%	0,0%	<0,1%
111	Fédération Française de Football	<0,1%	<0,1%	<0,1%
109	Fédération Française d'Équitation	<0,1%	0,0%	<0,1%
252	Fédération Française de Squash	<0,1%	0,0%	<0,1%
403	Fédération Française Sports Pour Tous	<0,1%	0,0%	<0,1%
211	Fédération Française du Sport Boules	<0,1%	0,0%	<0,1%

107	Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	<0,1%	<0,1%	<0,1%
116	Fédération Française de Hockey	<0,1%	0,0%	<0,1%
103	Fédération Française de Badminton	<0,1%	<0,1%	<0,1%
402	Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire	<0,1%	0,0%	<0,1%
413	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)	<0,1%	<0,1%	<0,1%
218	Fédération Française de Cyclotourisme	<0,1%	<0,1%	<0,1%
233	Fédération Française de Motocyclisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
258	Fédération Française de Vol Libre	<0,1%	0,0%	<0,1%
126	Fédération Française de Tir à l'Arc	<0,1%	0,0%	<0,1%
251	Fédération Française de Spéléologie	<0,1%	0,0%	<0,1%
262	Fédération Française de Baseball, Softball	<0,1%	0,0%	<0,1%
202	Fédération Française Aéronautique	<0,1%	0,0%	<0,1%
248	Fédération Française de Rugby à XIII	0,0%	<0,1%	<0,1%
132	Fédération Française de Golf	<0,1%	<0,1%	<0,1%
245	Fédération Française de la Randonnée Pédestre	<0,1%	0,0%	<0,1%
101	Fédération Française d'Athlétisme	<0,1%	0,0%	<0,1%
115	Fédération Française de Handball	<0,1%	0,0%	<0,1%
<b>Total</b>		<b>3,7%</b>	<b>0,5%</b>	<b>4,2%</b>

### Annexe 3: Correction de la non-réponse pour l'âge en 2022

Code	Fédération	% HD Age
503	Fédération Française du Sport Adapté	49,4%
216	Fédération Française de la Course Landaise	18,4%
410	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	9,3%
206	Fédération Française du Sport Automobile	9,1%
242	Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal	6,0%
234	Fédération Française Motonautique	5,5%
119	Fédération Française de Natation	3,8%
224	Fédération Française D'hélicoptère	2,8%
231	Fédération Française de Longue Paume	2,8%
128	Fédération Française de Voile	2,0%
603	Union Nationale des Clubs Universitaires	1,5%
260	Fédération Française de Polo	1,3%
102	Fédération Française d'Avion	0,8%
244	Fédération Française de Pulka et Traineau à Chiens	0,6%
215	Fédération Française de Course Camarguaise	0,4%
268	Fédération de Boxe Américaine et Disciplines Associées	0,2%
601	Fédération Française du Sport Universitaire	0,2%
257	Fédération Française de Vol en Planeur	0,1%
417	Union Nationale Sportive Léo Lagrange	0,1%
226	Fédération Française de Javelot Tir sur Cible	0,1%
249	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	0,1%
409	Fédération Française Maccabi	0,1%
413	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)	0,1%
137	Fédération Française de Surf	0,1%
107	Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	0,1%
213	Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles	0,1%
402	Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire	0,1%
420	Fédération Sportive des ASPTT	<0,1%
407	Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural	<0,1%
228	Fédération Française de Joute et Sauvetage Nautique	<0,1%
415	Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale	<0,1%
204	Fédération Française d'Aïkido, d'Aïkibudo et Affinitaires	<0,1%
261	Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thaï et Disciplines Associées	<0,1%

254	Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois	<0,1%
266	Fédération Française de Force	<0,1%
207	Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin	<0,1%
112	Fédération Française des Sports de Glace	<0,1%
422	Fédération Française des Clubs Omnisports	<0,1%
212	Fédération Française de Savate, Boxe Française et Disciplines Associées	<0,1%
408	Fédération Sportive et Culturelle de France	<0,1%
114	Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation	<0,1%
267	Fédération Française des Pêches Sportives	<0,1%
103	Fédération Française de Badminton	<0,1%
220	Fédération Française des Échecs	<0,1%
401	Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne	<0,1%
411	Fédération Sportive de la Police Nationale	<0,1%
210	Fédération Française de Billard	<0,1%
418	Fédération Française du Sport d'Entreprise	<0,1%
218	Fédération Française de Cyclotourisme	<0,1%
501	Fédération Française Handisport	<0,1%
229	Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées	<0,1%
124	Fédération Française de Tennis de Table	<0,1%
132	Fédération Française de Golf	<0,1%
201	Fédération Française d'Aéromodélisme	<0,1%
117	Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées	<0,1%
406	Fédération des Clubs de la Défense	<0,1%
122	Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées	<0,1%
135	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	<0,1%
403	Fédération Française Sports Pour Tous	<0,1%
404	Fédération Française de la Retraite Sportive	<0,1%
243	Fédération Française de Planeur Ultraléger Motorisé	<0,1%
106	Fédération Française de Boxe	<0,1%
205	Fédération Française d'Aïkido et de Budo	<0,1%
222	Fédération Française de Football Américain	<0,1%
605	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	<0,1%
109	Fédération Française d'Équitation	<0,1%
121	Fédération Française de Ski	<0,1%
245	Fédération Française de la Randonnée Pédestre	<0,1%
129	Fédération Française de Volley	<0,1%
136	Fédération Française de Roller et Skateboard	<0,1%
126	Fédération Française de Tir à l'Arc	<0,1%
123	Fédération Française de Tennis	<0,1%
211	Fédération Française du Sport Boules	<0,1%
113	Fédération Française de Gymnastique	<0,1%
125	Fédération Française de Tir	<0,1%
221	Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins	<0,1%
111	Fédération Française de Football	<0,1%
105	Fédération Française de Basketball	<0,1%
<b>Total</b>		<b>0,6%</b>